

**EXTRAIT DU**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

**Objet de la délibération**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

## **MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

**Rapporteur : Joël TRÉCANT**

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a créé l'Autorisation de Programme pour le regroupement de plusieurs services (CTM, SEVE, chantier d'insertion).

Ce projet comprend l'acquisition des locaux appartenant à l'ADAPEI à Saint Gilles et les travaux d'aménagement pour les adapter aux activités des services.

Il convient d'adapter les crédits à l'avancement du projet.

Il est proposé de modifier les Crédits de Paiement en conséquence sans changer le montant global.

	Création 27/06/2019	Modification 25/02/2021	Modification 24/02/2022	Total
AP	3 475 000,00			3 475 000,00
CP				0
2020	40 000,00			40 000,00
2021	2 475 000,00	-2 325 000,00		150 000,00
2022	900 000,00	1 505 000,00	-350 000,00	2 055 000,00
2023	60 000,00	820 000,00	350 000,00	1 230 000,00

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Vu** la délibération en date du 27 juin 2019,

**Vu** la délibération du 25 février 2021,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,

**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des Crédits de Paiement proposée.

**Délibération adoptée par 26 voix Pour et 5 voix Contre, 2 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**